

Délégués en exercice **34**

Présents 28

Votants 29

Convocation le 13 mars 2017

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
du 20 mars 2017**

L'an deux mil dix-sept le vingt mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session extraordinaire à la mairie de Tinchebray Bocage, sous la présidence de Monsieur Jérôme Nury.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBRY Jean-Jacques	A	BESNARD Véronique	P	BIONNE Marcel	P	CHANCEREL Michel	P	CHRETIEN Sébastien	P
COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	P	DEROUET Christian	P	DESGRIPPES Gérard	P	DROMER Joël	P
FERARD Pierre	P	FOLLIOU Marcel	P	FOUCHER Véronique	A	GOUSSET Hubert	P	GRIPPON Roger	P
GUILMIN Maxime	P	HATTEVILLE Daniel	A	HEUZE Chantal	P	LAINE Michèle	P	LECORDER Christophe	P
LEMARECHAL Gilles	A	LEPONT Philippe	P	LEROUX Aurélie	A	LEROY Eric	P	MAUPAS Michel	P
MOUSSAY Raymond	A	NURY Jérôme	P	PIGAULT Claude	P	PORQUET Josette	P	PRIEUR Jean-Yves	P
RENAULT Jean-Louis	P	SALLIOT Julien	P	SOUL Bernard	P	TALLONNEAU Sylvie	P		

Avait donné pouvoir : Jean-Jacques Aubry à Michel Chancerel.

Secrétaire de séance : Sylvie Tallonneau.

Le Président accueille les membres et ouvre la séance.

1. Désignation du secrétaire de séance

Les délégués communautaires choisissent Madame Sylvie Tallonneau, pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Le Président propose d'ajouter un point à l'ordre du jour 13 – Office du tourisme.

2. Approbation du procès-verbal

Le Président invite l'assemblée du Conseil communautaire à formuler ses observations sur le procès verbal de la dernière séance. Le procès verbal du 6 février 2017 est adopté à l'unanimité.

3. Représentants au Syndicat départemental de l'eau

Le Président expose que la compétence eau potable est assurée de manière optionnelle sur le périmètre de l'ex Communauté de communes du canton de Tinchebray et celui des communes de Champsecret et St Bomer les Forges à compter du 1^{er} janvier 2017. La compétence sur son entier périmètre ne sera exercée qu'au 1^{er} janvier 2018. Actuellement, Domfront –Tinchebray Interco est représentée au Syndicat départemental de l'eau par 2 titulaires et 2 suppléants. Le SDE 61 a fait savoir qu'il y avait lieu de tenir compte du nombre d'habitants concernés par l'eau potable sur le territoire. Avec les communes de Champsecret et St Bomer les Forges la population est au-dessus de 10 000 habitants. La collectivité doit donc être représentée par 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Désigne** Jean-Louis Renault, Hubert Gousset et Marcel Brionne délégués titulaires,
- **Désigne** Jean-Yves Prieur, Eric Leroy et Gérard Desgrippes suppléants.

4. Tarifs accueils périscolaires

Le Président donne la Parole à Maxime Guilmin, vice-président en charge des affaires périscolaires. Il rappelle que le Conseil communautaire a fixé les tarifs de l'accueil périscolaire pour les sites qui ne sont pas encore en accueil de loisirs périscolaires. Pour les sites de Frênes, St Cornier des Landes et Tinchebray, la collectivité a mis en place un accueil de loisirs périscolaire déclaré auprès des services de l'État (DDCSPP) pour le temps du matin et du soir. Ainsi la collectivité bénéficie d'une prestation de service auprès de la CAF à hauteur de 0.54 € par heure et par enfant sous réserve d'une modulation des tarifs en fonction du quotient familial. La CAF verse près de 18 000 € par année scolaire. Le Vice-président propose de maintenir les tarifs autour de 1 € en tenant compte du quotient familial.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Dit que les tarifs de l'accueil de loisirs tiendront compte du quotient familial (QF < 511 : 0.95 € - QF de 511 à 1000 : 1 € - QF > 1000 : 1.05 €),
- Dit que cette tarification s'applique sur les sites passés en accueil de loisirs périscolaire.

5. Cantine Saint Front : avenant à la convention d'objectifs

Le Président donne la Parole à Pierre Féraud, vice-président en charge des affaires scolaires. Il informe l'assemblée qu'une convention d'objectifs a été signée le 16 mars 2016 entre le SIVOS de St Gilles – Rouellé – La Haute Chapelle – Domfront et la l'association « la cantine de Saint Front » pour concevoir, organiser et servir les repas des écoles de Saint Front et Aliénor d'Aquitaine à Domfront en Poiraise. La convention a été établie pour l'année civile 2016. Afin de poursuivre l'activité au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire, il y a lieu d'autoriser le Président à signer un avenant à cette convention.

Il précise qu'une nouvelle convention pourra être signée pour l'année scolaire 2017-2018. Elle s'appuiera sur la politique périscolaire qui sera mise en place à la prochaine rentrée. Il rappelle que 180 repas sont produits chaque jour et que l'ex SIVOS participait à hauteur d'environ 32 000 € par an.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le Président à signer l'avenant à la convention avec l'association « la cantine de Saint Front ».

6. Participation SIVOS Chanu – St Paul - Landisacq

Le Président donne la parole à Maxime Guilmin, vice-président chargé des affaires périscolaires. Il expose que le syndicat intercommunal à vocation scolaire de Chanu – St Paul – Landisacq a fixé la participation due par la Communauté de communes au titre de l'année 2017. La participation est de 51 600 € pour 60 élèves domiciliés sur le territoire du pays de Tinchebray. Le Président précise que la Communauté de communes du canton de Tinchebray avait accepté de verser une avance de 7 137 € en décembre 2016 sur la participation 2017.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Prend acte de cette participation,
- Dit que le solde de la participation sera versé pour un montant de 44 463 €.

7. Chanu – remboursement charges

Le Président laisse la parole à Maxime Guilmin, vice-président chargé des affaires périscolaires. Il fait part à l'assemblée que la commune de Chanu met à disposition de la communauté un local pour la cantine scolaire. Les charges du bâtiment sont facturées en totalité à la commune. Une clé de répartition des charges a été arrêtée en fin d'année 2016 entre la commune de Chanu et la Communauté de communes du canton de Tinchebray, sachant que la communauté de communes utilise les locaux 5 jours sur 7 pendant la période scolaire depuis 2013, 50 % pour les abonnements eau, électricité et la part fixe assainissement et 71 % pour les consommations et pour la part variable de l'assainissement. Le montant à rembourser est de : 3 629.25 € pour l'année 2013, 3 664.69 € pour l'année 2014, 3 710.46 € pour l'année 2015.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte la clé de répartition convenue entre les deux collectivités,
- Accepte de rembourser les charges liées aux activités périscolaires organisées dans les locaux de la commune de Chanu au vu du bilan annuel présenté par la commune de Chanu.

8. OCAD3E – signature convention

Le Président donne la parole à Chantal Heuzé, vice-présidente en charge des déchets et du cycle de vie du tri. Elle expose que la Communauté de communes du Domfrontais a signé une convention dans le cadre de la collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques et du recyclage de ces déchets avec l'organisme coordonnateur agréé par le Ministère de l'écologie, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Économie : OCAD3E. Actuellement, l'éco organisme Éco-systèmes assure la fourniture gratuite de contenants, l'enlèvement et l'élimination de ces déchets. OCAD3E redistribue aux collectivités des soutiens financiers.

Afin que les soutiens du 1^{er} trimestre 2017 puissent être alloués à la nouvelle entité, il y a lieu d'autoriser le Président à signer une nouvelle convention avec cet organisme coordonnateur. Elle précise que l'éco-organisme référent sera connu courant avril.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le Président à signer la convention avec OCAD3E, organisme coordonnateur agréé.

9. Espace entreprise du Domfrontais - Cession parcelle

Le Président donne la parole à Bernard Soul, vice-président en charge des affaires économiques. Il fait part à l'assemblée que l'entreprise Courteille TP Sarl propose d'acquérir par l'intermédiaire de la SCI « La Gare » la partie des locaux de l'Espace entreprise du Domfrontais situés en annexe de son établissement secondaire de la Haute Chapelle à la Canjonnière. la superficie approximative de la parcelle est de 2735 m². Les services des domaines ont estimé cette partie de parcelle à 47 000 € toutefois, il faut tenir compte des travaux de désamiantage estimés à 72 250 € HT et de la réfection de la toiture estimée à 150 000 HT que le preneur prendra à sa charge.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de céder une partie de la parcelle ZK 80 pour une contenance d'environ 2 735 m² au profit de la SCI LA GARE, représentée par Eric COURTEILLE, sise « Les Pièces » Passais la Conception 61350 Passais Villages,
- **Dit** que la cession se fera au prix de 10 000 € net, au vu des travaux de désamiantage estimés à 72 250 € HT qui seront à la charge du preneur,
- **Dit** que les frais de bornage et d'actes seront à la charge du preneur,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer l'acte et toutes les pièces relatives à cette affaire auprès de la SCP Saignier – Monnier –Pigeon.

10. Rapport de la CLECT

Le Président fait part à l'assemblée que la commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie les 28 février et 13 mars pour examiner les calculs liés aux transferts de compétence sur le scolaire et périscolaire et au retour de compétence aux communes sur la culture et la voirie. Les données sont issues des comptes administratifs dont le détail figure dans le grand livre des collectivités ; l'objectif étant d'obtenir la neutralité financière pour le contribuable. Le calcul pour la compétence incendie se fait en fonction de la contribution 2017 sollicitée par le SDIS. Pour les autres charges de fonctionnement, le calcul porte soit sur la moyenne des 3 dernières années soit sur les dépenses de la dernière année. Pour les charges d'investissement le calcul porte sur la moyenne des 7 dernières années hormis la voirie sur 4 ans depuis la création de la Communauté de communes du canton de Tinchebray en 2013.

Il précise que les conseils municipaux doivent se prononcer et entériner le rapport individuel pour chacune des communes avant que le Conseil communautaire vote les attributions de compensation et les taux d'imposition intercommunaux.

Monsieur Férard intervient pour préciser que sur la compétence scolaire la participation des élèves inscrits en CLIS n'était pas toujours versée pour tous les élèves.

Monsieur Brionne précise que ce sont les SIVOS qui versaient les participations. Il demande confirmation du calcul des charges pour la compétence culture (4000 € par la communauté et 4000 € par les communes du Domfrontais).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Adopte** le rapport de la CLECT annexé.

11. Demandes de subventions

ZA Lonlay l'Abbaye

Le président propose de confirmer le plan de financement des travaux de la ZA de Lonlay l'abbaye.

Coût des travaux	Montant HT	Taux
	430 461 €	
Etat - DETR	172 184 €	40%
Conseil départemental	107 615 €	25%
Domfront - Tnchebray Interco	150 661 €	35%

Mise aux normes des déchetteries

Le Président donne la parole à Bernard Soul, vice-président en charge du développement économique. Il fait part à l'assemblée que l'ex Communauté de communes du Domfrontais a décidé le 19 octobre 2016 de mettre en conformité les déchetteries. Lors de sa séance du 8 décembre 2016, le Conseil communautaire a décidé de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au cabinet Biomasse Normandie estimée à 14 600 € HT et la mission de maîtrise d'œuvre à Ingénierie 61 estimée à 6 975 € HT. Le scénario choisi porte la mise en conformité et l'optimisation du site, le coût de l'opération est estimé à 341 490 € HT soit 409 668 € TTC. Le plan de financement se présente ainsi :

Coût des travaux	Montant HT	Taux
	341 390 €	
Etat - DETR	170 695 €	50%
Région - ADEME	34 139 €	10%
Conseil départemental	68 278 €	20%
Domfront - Tnchebray Interco	68 278 €	20%

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** la mise aux normes des déchetteries de Lonlay l'Abbaye et de Domfront pour un coût prévisionnel de 341 390 € HT,
- **Arrête** le plan de financement présenté,
- **Sollicite** une subvention DETR la plus élevée possible auprès de l'État,
- **Sollicite** une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil départemental de l'Orne,
- **Sollicite** une subvention ADEME la plus élevée possible auprès du Conseil régional de Normandie,
- **Dit** que l'opération sera inscrite au budget 2017,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.
- **Confirme** le plan de financement de l'opération de la ZA de Lonlay l'Abbaye.

12. Office du tourisme du Domfrontais

Le Président donne la parole à Bernard Soul, 1^{er} vice-président. Il expose que l'office du tourisme du Domfrontais fonctionne avec les participations des Communautés de Communes : Andaines Passais et Domfront –Tinchebray Interco. Il propose de verser une avance de 10 000 € avant le vote du budget pour permettre à l'organisme d'assumer ses charges de fonctionnement de début d'année notamment les charges de personnel.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de verser une avance de 10 000 € à l'office du Tourisme de Domfront.

13. Questions diverses

Mardi-randos

Le Président propose aux communes de se positionner sur les mardi-randos qui se dérouleront entre le 9 mai et le 2 août sur le pays de Tinchebray. Il invite les communes du Domfrontais, si elles le souhaitent, à se placer dans le calendrier de cette animation qui fonctionne très bien. Entre 150 et 200 randonneurs arpentent chaque mardi soir d'été les chemins sur un circuit de 6 à 8 km.

Centre pleine nature de Torchamp

Gérard Desgrippes, vice-président chargé du tourisme précise que le bureau a été renouvelé, Didier Launay a été réélu Président et lui-même en est vice-président.

Le Président précise que le départ du Parc Normandie Maine a entraîné un déséquilibre des comptes du centre pleine nature et que le déficit (100 000 €) doit être supporté par moitié par les deux communautés de communes de Domfront – Tinchebray Interco et Andaines Passais. De manière transitoire, il a été convenu de faire réaliser un audit, d'analyser la situation et préconiser des solutions pour assainir la situation financière.

La séance est levée à 21h35.